



Comment annuler un bon de commande ...

Par Visiteur

Le 16.12.2010, je signe un bon de commande pour un camping car d'occasion d'une valeur de 64 000 €, avec une reprise du notre de 28 000 € (à déposer le 15.01.2011).
Je dois prendre livraison du camping car le 09.04.2011.
Aucune clause de crédit stipulé sur le bon de commande.
Le camping car repris à 28 000 € a été vendu à 32 500 €.
J'ai demandé un crédit à ma banque pour les 36 000 € restants, qui me le refuse.
Comment je peux faire pour annuler cette commande et récupérer les 28 000 € de ma reprise ???

Par Visiteur

Cher monsieur,

Le 16.12.2010, je signe un bon de commande pour un camping car d'occasion d'une valeur de 64 000 €, avec une reprise du notre de 28 000 € (à déposer le 15.01.2011).
Je dois prendre livraison du camping car le 09.04.2011.
Aucune clause de crédit stipulé sur le bon de commande.
Le camping car repris à 28 000 € a été vendu à 32 500 €.
J'ai demandé un crédit à ma banque pour les 36 000 € restants, qui me le refuse.
Comment je peux faire pour annuler cette commande et récupérer les 28 000 € de ma reprise ???

IL n'y a rien d'autre à faire que de chercher à négocier avec le vendeur.

En effet, il n'y a pas ici de délai de rétractation ou alors, si le vendeur est un professionnel, ce délai de rétractation est aujourd'hui dépassé.

IL n'y a, selon vos dires, aucune condition suspensive relative à l'obtention d'un crédit en conséquence de quoi, le fait de ne pas avoir obtenu le crédit demandé, n'est pas une cause de "nullité" de la convention.

En synthèse: Il convient donc de négocier une résiliation amiable, moyennant probablement le versement d'une certaine somme, avec le vendeur.

Très cordialement.